

# STRATÉGIE FRANÇAISE POUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT

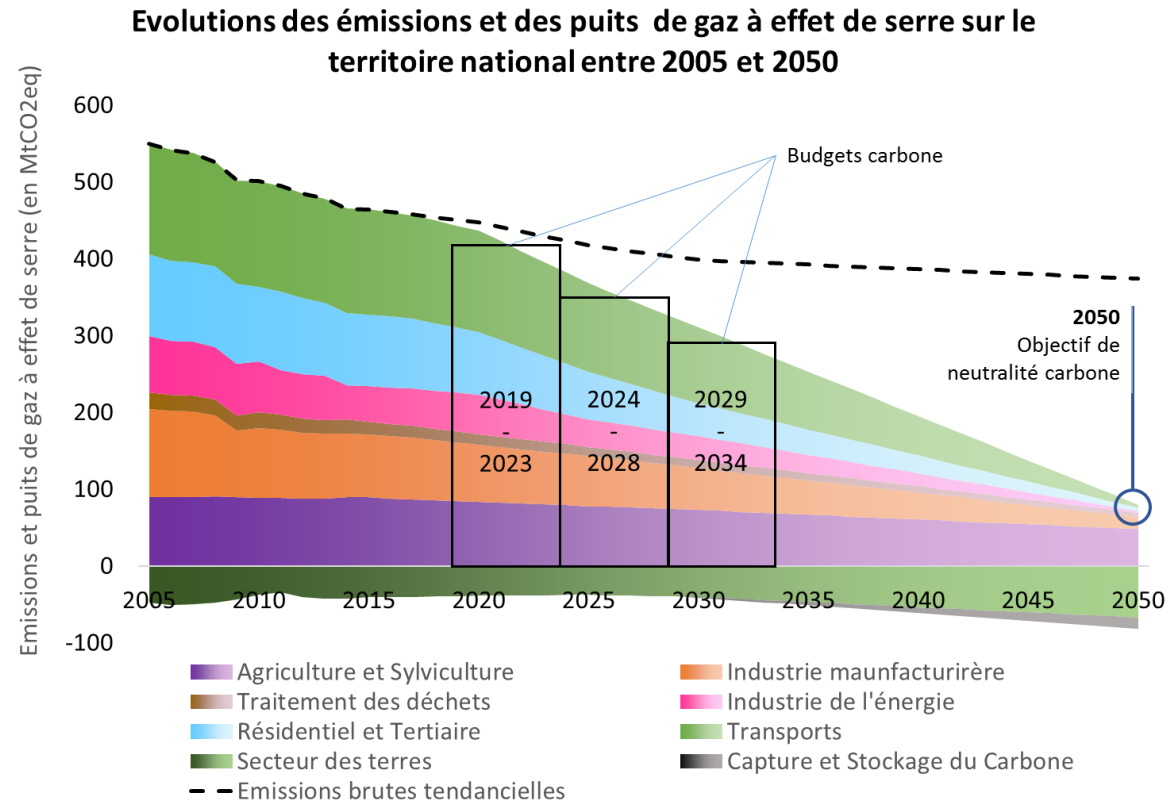
Présentation de la programmation pluriannuelle  
de l'énergie et de la stratégie nationale bas carbone



  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# La stratégie nationale bas-carbone



- ✓ Rehausse l'ambition climatique française à la hauteur des engagements de l'accord de Paris
- ✓ Fixe comme objectif la **neutralité carbone à l'horizon 2050** comme annoncé par le Plan Climat
- ✓ Assure le respect des objectifs européens de la France
- ✓ Définit des budgets carbone, fondés sur un scénario en cohérence avec les objectifs de long terme



## La neutralité carbone en 2050 est un objectif réalisable mais nécessite des mesures fortes

### Équilibre entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre sur le territoire

Une forte baisse des consommations d'énergie dans tous les secteurs

- Sobriété
- Efficacité énergétique

Réduire de moitié les consommations d'énergie primaire d'ici 2050

Une énergie décarbonée à horizon 2050

- Biomasse
- Chaleur renouvelable
- Électricité décarbonée

Attention particulière sur les ressources en biomasse

Forte réduction des émissions non liées à la consommation d'énergie

- Agriculture
- Procédés industriels

Réduction des gaz à effet de serre y compris hors CO2

Augmentation du puits de carbone

- Forêt
- Produits bois
- Autres terres
- Capture et stockage

Permet uniquement de compenser les émissions incompressibles



## PPE - OBJECTIF N° 1 : Tourner le dos aux énergies fossiles

Réduire la consommation d'énergie fossile d'un tiers d'ici 2028  
(passer de 1412 TWh en 2017 à 940 TWh en 2028)  
Atteindre – 40 % en 2030



**Charbon**

-80%

**2019**

Elargissement du CITE  
à la dépose des cuves  
à fioul

**2022**

Arrêt des 4 dernières  
centrales fonctionnant  
au charbon



**Pétrole**

-35%

**1 million**

De chaudières au fioul  
remplacées d'ici 2023

**2028**

Fin du charbon pour les particuliers et  
réduction de la consommation  
industrielle de 75 % (hors sidérurgie)



**Gaz**

-19%

**Zéro**

Le nombre de nouvelle centrale  
électrique à partir d'énergies  
fossiles autorisées pendant la  
PPE



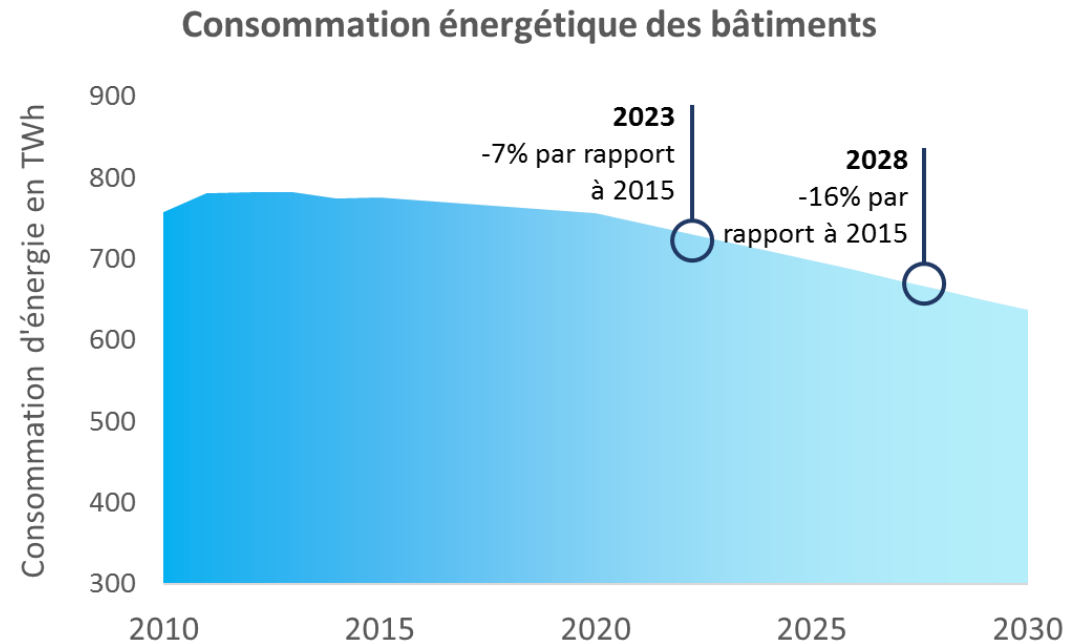
## PPE - OBJECTIF N° 2 : Réduire la consommation d'énergie Des bâtiments performants, rénovés et intégrant des énergies renouvelables

### 2020

Nouvelle réglementation  
environnementale avec taux  
minimum de chaleur  
renouvelable dans les  
bâtiments neufs

### CITE

dès 2020, élargi aux  
propriétaires-bailleurs et  
transformé en prime pour les  
ménages modestes



### Audit énergétique

obligatoire à terme  
Remboursé pour les  
ménages modestes  
propriétaires de passoires  
thermiques

### 500 000

Logements rénovés  
par an (dont la  
moitié de ménages  
modestes)





## PPE - OBJECTIF N° 2 : Réduire la consommation d'énergie Vers des véhicules zéro émission et des changements de mobilité

**4,8 millions**

Véhicules électriques  
en circulation en 2028

**4L/100km**

Objectif pour les  
véhicules particuliers  
thermiques en 2030

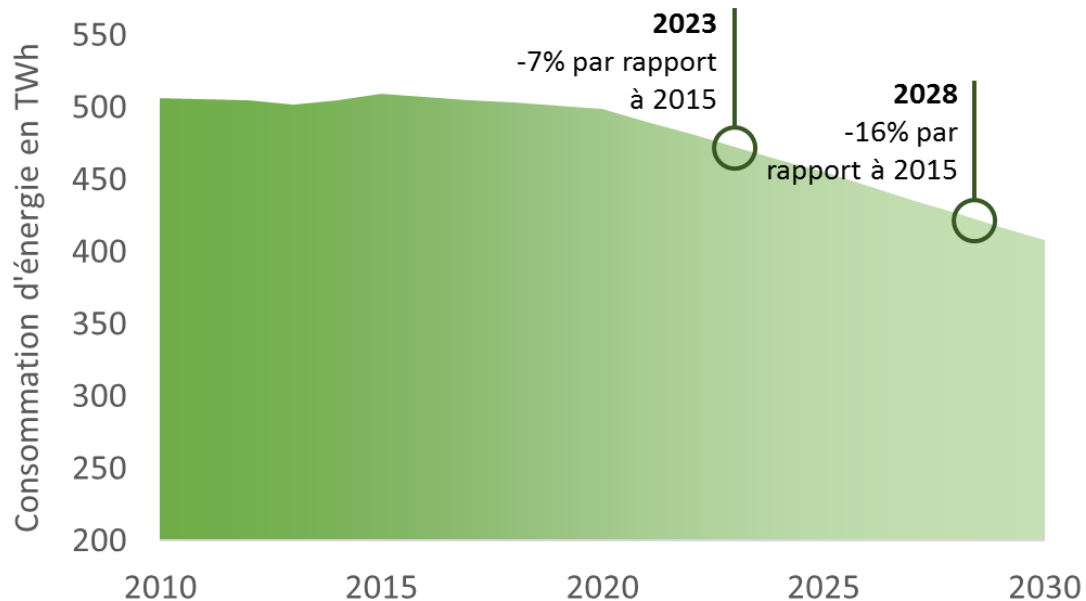
**2040**

Fin de vente des  
véhicules particuliers  
thermiques

**1 million**

De bénéficiaires de la  
prime à la conversion en  
2023 pour remplacer les  
véhicules par des  
véhicules moins  
émetteurs

Consommation énergétique des transports



**Développement  
d'infrastructures de  
recharge pour le VE**



## PPE - OBJECTIF N° 3 : Diversifier le mix-énergétique en développant les énergies renouvelables et en réduisant le parc nucléaire

Les énergies renouvelables thermiques : 38% de la chaleur, 10% du gaz en 2030

# x 5

Production de gaz  
renouvelable d'ici 2028

Un niveau de soutien qui repose sur une  
trajectoire de baisse des coûts ambitieuse

67 €/MWh PCS : cible du tarif d'achat en 2023

# 10%

Taux d'hydrogène décarboné dans  
l'hydrogène industriel en 2023

# +40%

De chaleur  
renouvelable  
d'ici 2028

# à +60%

350 M€ : Budget du fonds chaleur en 2020

Niveau d'incorporation des  
biocarburants avancés en 2028

# 3,8%

Dans l'essence

# 3,2%

Dans le gazole





## PPE - OBJECTIF N° 3 : Diversifier le mix-énergétique en développant les énergies renouvelables et en réduisant le parc nucléaire

Les énergies renouvelables électriques : 40% en 2030

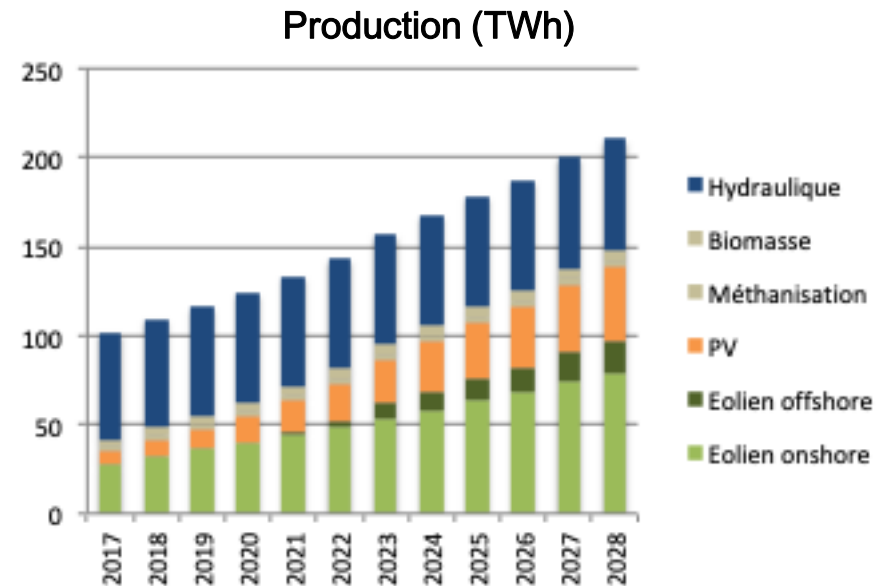
# +50%

De capacités installées  
d'ici 2023

# +100%

De capacités installées  
d'ici 2028

Puissance installée (en GW)	2023	2028
Eolien terrestre	24,6 GW	34,1 à 35,6 GW
Eolien en mer	2,4 GW	4,7 à 5,2 GW
Solaire PV	20,6 GW	35,6 à 44,5 GW
Méthanisation	0,27 GW	0,34 à 0,41 GW
Hydro-électricité	25,7 GW	26,4 à 26,7 GW
<b>Total</b>	<b>74 GW</b>	<b>102 à 113 GW</b>







## La R&D et l'innovation, clé pour parvenir aux objectifs de la PPE



Développer une **approche système** et interdisciplinaire

PIA démonstrateurs  
ADEME

Horizon Europe



Renforcer la **collaboration** avec les entreprises notamment PME /ETI; ainsi que les territoires

ADEME  
investissement



Accroître les **compétences** et les connaissances clés

Instituts pour la transition  
énergétique

Pôles de  
compétitivité